

Fiche profil de poste

**Circonscription : SELESTAT**

**Libellé du poste : Conseiller Pédagogique de Circonscription à valence EPS**

**1-Définition du poste et des missions :**

Maître formateur, le Conseiller pédagogique de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Il contribue au pilotage de la circonscription, dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves. Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs. Il apporte un regard extérieur positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant. Il assure le suivi d'actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

**Animation et formation :**

- Le conseiller pédagogique est conseiller technique de l'IEN sur tous les domaines pédagogiques qu'il partage avec son collègue CPC.
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription ; il encadre la gestion des actions de formation à l'aide du logiciel GAIA.
- Il assure des formations inscrites au plan de formation de la circonscription et accompagne des constellations d'enseignants (Plan mathématiques).
- Il participe aux actions et impulsions inter-degrés ainsi qu'aux formations.
- Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques sur le site Internet de la circonscription.
- Il contribue à l'actualisation, produit et mutualise des ressources pédagogiques.
- Il assure un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires de l'Ecole.

**Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :**

- Le conseiller pédagogique assiste les équipes d'école, avec son collègue, dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques, dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets des écoles, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations. Il est amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles.
- Il opère un suivi des actions des écoles et tient un tableau de bord.

**Suivi des élèves :**

- Le conseiller pédagogique fait partie intégrante du pôle ressource de la circonscription. A ce titre, il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves (différenciation pédagogique, PPRE, APC, etc.) en prenant en compte la personnalisation et le suivi des parcours des élèves.
- Il contribue au contrôle des acquis des élèves instruits dans les familles.
- Il analyse et exploite, au sein de l'équipe de circonscription, les résultats aux évaluations nationales.

**Suivi des enseignants :**

- Le conseiller pédagogique apporte l'aide nécessaire aux enseignants qui entrent dans le métier, à ceux qui sont provisoirement en situation de difficulté professionnelle ainsi qu'à ceux qui se préparent à des examens professionnels.

**Missions liées à la valence EPS :**

- Le conseiller pédagogique favorise et facilite la pratique de l'éducation physique et sportive dans les trois cycles. Cela suppose une solide expertise et des compétences dans ce domaine, d'ordre pédagogique, didactique et réglementaire. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et s'assure de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action départemental (PAD) au sein de la circonscription.
- Il impulse et suit des dispositifs nationaux : « semaine du sport scolaire », « semaine olympique et paralympique », « Génération 2024 », « savoir nager », « savoir rouler à vélo »...
- Il assure le suivi des conventions avec les collectivités locales et les structures sportives, des procédures d'agrément des intervenants bénévoles, notamment pour les activités d'EPS à taux d'encadrement renforcé (natation, ski, patinage...). Il informe tous les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la pratique de l'EPS dans les classes.

- Il est le référent pour les sorties scolaires, notamment dans l'instruction des dossiers de sorties avec nuitées.

## **2. Compétences et qualités requises par le candidat :**

- Compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire (notamment l'apprentissage des fondamentaux et plus particulièrement l'enseignement des mathématiques) ;
- maîtrise de l'ingénierie de formation et des compétences ;
- bonne culture de l'évaluation et connaissance des programmes ;
- autonomie et sens des responsabilités ;
- qualités relationnelles, sens de l'écoute et de l'empathie ;
- capacités et goût pour le travail en équipe ;
- capacités d'organisation et d'analyse ;
- sens de la médiation et de la coopération ;
- disponibilité.

Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré, comme expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement, le conseiller pédagogique doit posséder une maîtrise avérée des compétences professionnelles et communicationnelles afférentes à cette dimension de sa mission. Au-delà, son positionnement auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale, comme collaborateur direct, suppose des qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté clairement perçues par le candidat.

## **3. Conditions de recrutement**

Etre titulaire du CAFIPEMF.

Le candidat sera entendu par une commission composée de trois personnes dont l'IEN de la circonscription.

Ce poste est un poste de plein exercice incompatible avec tout fractionnement de service.

---

### **Contact pour obtenir des informations sur le poste :**

Inspection de l'Education Nationale de Sélestat

Inspection de Sélestat – 2 rue du Stade – 67600 SELESTAT - 03 88 92 01 71 – ien.selestat@ac-strasbourg.fr